


COMMUNIQUÉ DE PRESSE

24 JANVIER 2025

Rapport au Parlement fédéral relatif aux marchés publics fédéraux



En 2023 et 2024, la Cour des comptes a examiné une sélection de marchés publics passés par des départements, entreprises publiques et organismes fédéraux. Son rapport montre que sept des huit adjudicateurs fédéraux audités ont une maîtrise généralement assez bonne de la réglementation relative aux marchés publics. La Cour relève néanmoins des erreurs et des manquements relativement fréquents au niveau de la préparation et de la passation mais aussi de l'exécution des marchés.

Le rapport relatif aux marchés publics fédéraux qui vient d'être publié comprend les résultats des audits que la Cour des comptes a réalisés dans cette matière depuis son rapport précédent (*Marchés publics dans l'administration fédérale* - avril 2023). Il rend compte de la manière dont les adjudicateurs fédéraux exécutent leurs marchés publics, s'organisent et maîtrisent leurs processus d'achat. Plus concrètement, il synthétise huit audits réalisés au SPF Économie, à la Police fédérale, au Centre d'étude de l'énergie nucléaire, au SPF Emploi ainsi qu'auprès de Beliris, d'Ypto (la société informatique de la SNCB), de TUC Rail et d'Infrabel. Dans ce cadre, la Cour des comptes a analysé 267 dossiers pour un total de 989,7 millions d'euros hors TVA ainsi qu'une sélection de factures pour un total de 44,9 millions d'euros hors TVA. Elle a, par ailleurs, systématiquement examiné, sauf pour Infrabel, l'organisation et le contrôle interne de la procédure d'achat.

Les audits révèlent que, globalement, les adjudicateurs fédéraux contrôlés maîtrisent et respectent assez bien la réglementation relative aux marchés publics, à l'exception d'Ypto qui n'applique pas (correctement) la réglementation et n'en respecte que partiellement voire pas du tout les principes généraux.

La Cour des comptes relève aussi néanmoins des erreurs et des manquements relativement fréquents au niveau des autres adjudicateurs fédéraux audités en ce qui concerne la préparation, la passation et l'exécution des marchés. Pour chaque audité, elle formule dès lors plusieurs recommandations visant à mieux respecter la réglementation relative aux marchés publics.

Informations pour la presse

La Cour des comptes contrôle les finances publiques fédérales, communautaires, régionales et provinciales. Elle contribue à améliorer la gestion publique en transmettant aux assemblées parlementaires, aux gestionnaires et aux services contrôlés des informations utiles et fiables,

résultant d'un examen contradictoire. Organe collatéral du Parlement, la Cour travaille de façon indépendante des pouvoirs qu'elle contrôle.

Le *Rapport relatif aux marchés publics fédéraux* a été transmis au Parlement fédéral. Ce rapport, la synthèse et ce communiqué sont disponibles sur courdescomptes.be.